L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 4 MAI 1843.

PAR EL LITT, MAGNE & Co.
No. 31, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT:
Journal quotidien, encaissé d'avance $12
Journal de la compagnie, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS.—Le steamer ECLIPSE, capitaine J. H. GOODLE, partira journellement, vendredi 12 courant, à 5 heures. S'adresser à M. Pierre Soulé ou au passager, à bord.

POUR ST. LOUIS.—Le steamer [illegible] capitaine George [illegible], partira demain, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la presse d'Abeille.

C. H. DOANE & co, 69 Poydras.

ALLANS SENS POUR L'EST.
Le [illegible] capitaine [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la presse d'Abeille.

POUR ST. LOUIS.—Le steamer